

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Adhésion à la centrale de
remboursement des
chèques loisirs**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 novembre 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 13 novembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 novembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====

L'an deux mille quinze, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 15 H 00, les procès-verbaux des séances du 24 septembre 2015 et 29 septembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 H 01, 15 H 02, 15 H 03, 15 H 04, 15 H 05, 15 H 06 et 15 H 07)

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Monsieur LAMY
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Madame MACE à Monsieur AUDURIER
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Madame NASRI à Monsieur PERICARD
Monsieur LEGUAY à Monsieur MIRABELLI

Secrétaire de séance :

Madame CLECH

N° DE DOSSIER : 15 H 16

OBJET : ADHÉSION A LA CENTRALE DE REMBOURSEMENT DES CHÈQUES LOISIRS

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) a mis en place au cours de l'année 2015 un dispositif d'accompagnement aux loisirs de proximité pour les enfants des familles allocataires, dénommé « chéquiers loisirs ».

Un chéquier d'une valeur nominale de 30 € est délivré pour chaque enfant âgé de 6 à 16 ans pour des inscriptions aux activités culturelles, sportives et de loisirs et pour les centres de loisirs sans hébergement proposés par les collectivités.

Ce dispositif nécessite que la Ville accepte ce mode de paiement en chèques-loisirs pour les activités périscolaires du primaire et puisse en demander postérieurement le remboursement auprès de la Centrale de règlements des titres, partenaire de la CAFY.

Pour ce faire, la Ville doit s'affilier à la Centrale de remboursement des titres. Le montant des frais d'ouverture de dossier, de remise des chèques et leur traitement restent à la charge de la Ville. Ils peuvent être estimés à 600 € sur la base de 1 000 chèques reçus.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'affiliation de la Ville auprès de la Centrale de règlements des titres, partenaire de la CAFY.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

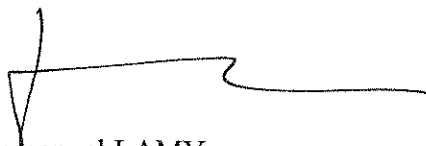
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'affiliation de la Ville auprès de la Centrale de règlements des titres, partenaire de la CAFY et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye